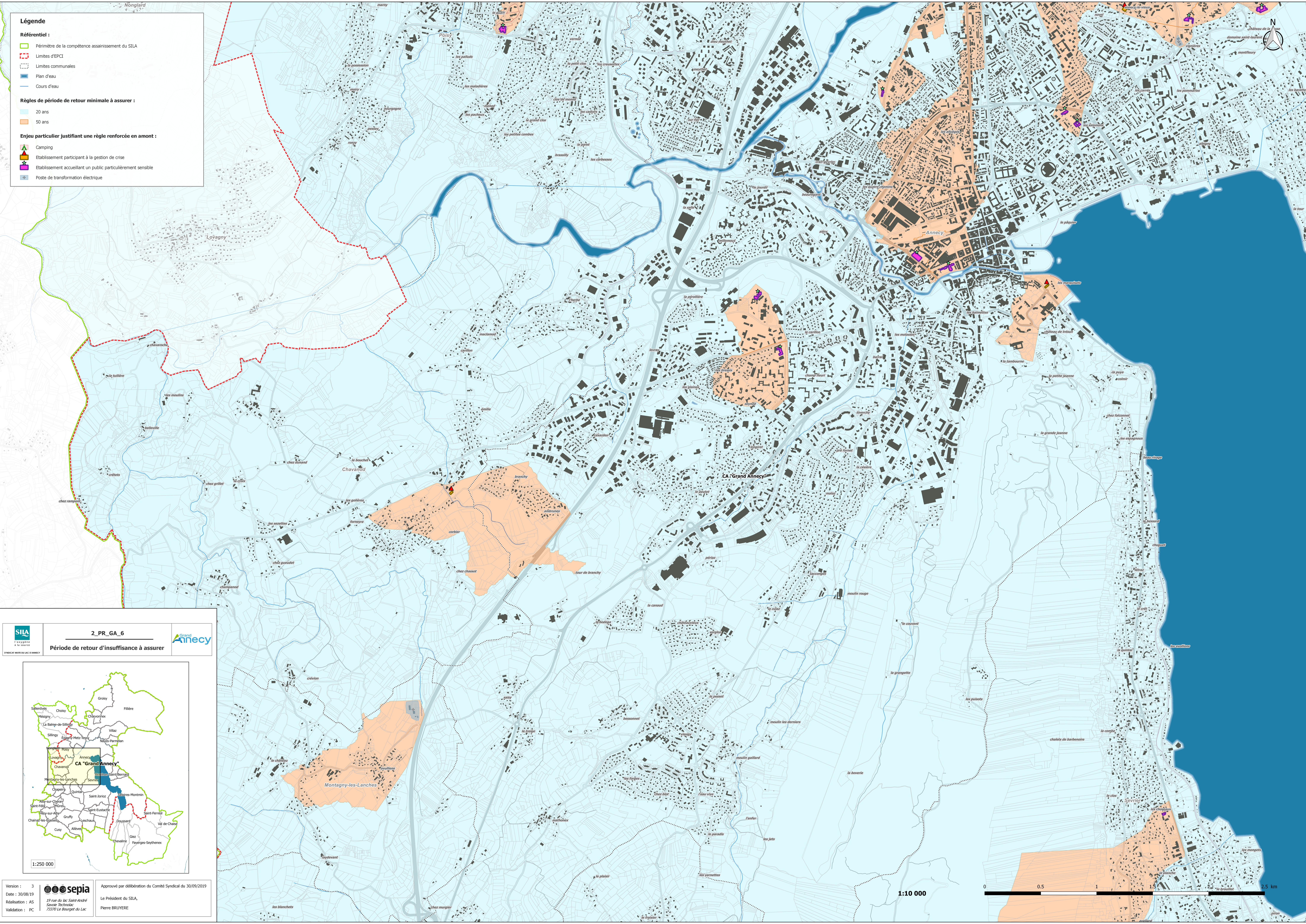




Légende

Référentiel :

- Périmètre de la compétence assainissement du SILA
- Limites d'EPCI
- Limites communales
- Plan d'eau
- Cours d'eau

Règles de période de retour minimale à assurer :

- 20 ans
- 50 ans

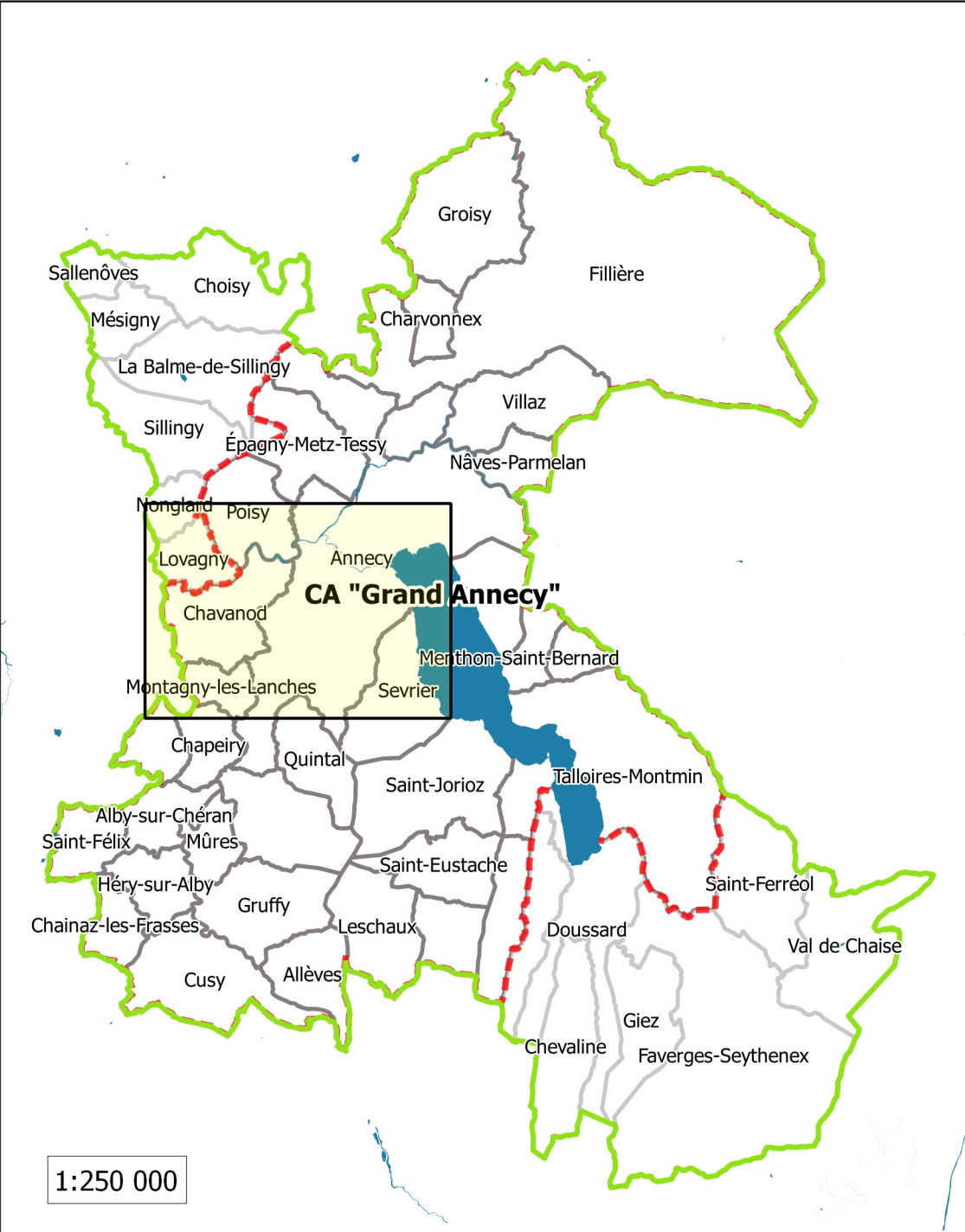
Enjeu particulier justifiant une règle renforcée en amont :

- Camping
- Etablissement participant à la gestion de crise
- Etablissement accueillant un public particulièrement sensible
- Poste de transformation électrique


L'aggrégation
À la source

2_PR_GA_6
Période de retour d'insuffisance à assurer





1:250 000

Version : 3
Date : 30/08/19
Réalisation : AS
Validation : PC


19 rue du lac Saint-André
Savée Technolac
73370 Le Bourget du Lac

Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30/09/2019
Le Président du SILA,
Pierre BRUYERE